

TEXTE 2 : THOMAS D'AQUIN**QUESTION 7: LES CIRCONSTANCES DES ACTES HUMAINS****ARTICLE 1: Les circonstances sont-elles des accidents des actes humains ?****Objections:**

1. Il semble que la circonstance n'est pas un accident de l'acte humain, car, pour Cicéron, une circonstance est "ce que l'art oratoire ajoute à l'autorité et à la solidité d'une argumentation". Mais l'art oratoire fortifie l'argumentation en s'appuyant sur ce qui se rapporte à la substance même de la chose, comme la définition, le genre, l'espèce, etc. C'est à partir de cela que l'orateur, doit argumenter, dans l'enseignement de Cicéron. Une circonstance n'est donc pas un accident de l'acte humain.

2. Le propre de l'accident est d'inhérent. Ce qui entoure une chose n'y est pas inhérent mais plutôt extérieur. Les circonstances ne sont donc pas des accidents des actes humains.

3. Un accident n'a pas d'accidents. Or les actes humains eux-mêmes sont des accidents. Donc les circonstances ne sont pas les accidents des actes.

En sens contraire, les conditions particulières d'une chose singulière sont appelées des accidents individuant cette chose; or Aristote nomme les circonstances des particularités, c'est-à-dire des conditions particulières des actes singuliers. Donc, les circonstances sont des accidents individuels des actes humains.

Conclusion:

Puisque les noms sont, d'après Aristote, "les signes de nos pensées", il est nécessaire que l'ordre des dénominations se conforme à celui de la connaissance intellectuelle. Or celle-ci va du plus connu au moins connu. Voilà pourquoi, chez nous, les noms sont aussi transférés du plus connu au moins connu. C'est ainsi, dit Aristote, que le mot de distance qui concerne d'abord une situation locale, est employé pour désigner n'importe quel contraire. Pareillement, nous employons des mots relatifs au mouvement local pour désigner d'autres mouvements, car ce que nous connaissons le mieux, ce sont les corps, que le lieu circonscrit. De là vient que le mot de circonstance est passé d'objets situés dans le lieu, aux actes humains.

Or, en matière de lieu, on dit qu'une chose en circonscrit une autre (*circumstare*) quand, tout en étant une réalité extérieure à elle, elle la touche ou l'approche localement. De même appelle-t-on circonstances (*circumstantiae*) des conditions qui, tout en étant en dehors de la substance de l'acte humain, le touchent cependant en quelque façon. Et parce qu'on appelle accident tout ce qui se trouve en dehors de la substance d'une chose, tout en se rapportant à elle, il faut dire pareillement que les circonstances des actes humains sont pour ces actes des accidents.

Solutions:

1. L'art oratoire donne solidité à une argumentation principalement lorsqu'il se fonde sur la substance de l'acte, mais aussi de façon secondaire en se référant aux circonstances. Ainsi quelqu'un est-il passible d'accusation parce qu'il a commis un homicide, mais secondairement parce qu'il l'a fait avec ruse ou par cupidité, ou en temps et lieu sacrés, ou dans d'autres circonstances de ce genre. Aussi Cicéron déclare-t-il expressément qu'en s'appuyant sur les circonstances, l'art oratoire "ajoute" de la solidité à l'argumentation, à titre secondaire.

2. Une chose peut être dite l'accident d'une autre de deux façons. Soit qu'elle lui inhère; ainsi la blancheur est-elle un accident de Socrate. Soit qu'elle se rencontre simultanément avec cette chose dans un même sujet; en ce sens on dit que la blancheur se rapporte accidentellement à la qualité de musicien, du fait que ces deux choses se rencontrent, et en quelque manière se touchent, dans un même sujet. C'est à ce dernier titre que les circonstances sont appelées un accident des actes.

3. On vient de le dire, un accident devient celui d'un autre accident à cause de leur rencontre dans le sujet. Mais cela arrive de deux manières. Soit que deux accidents se rapportent à un même sujet sans qu'il y ait d'ordre entre eux, telle la blancheur et la qualité de musicien chez Socrate; soit qu'ils s'y rapportent de façon ordonnée, ainsi lorsque le sujet reçoit un accident par l'intermédiaire de l'autre, comme le corps par exemple reçoit la couleur par l'intermédiaire de la surface. C'est de cette façon qu'un accident est dit inhérer à un autre; nous disons en effet que la couleur est sur la surface. Or des circonstances peuvent se rapporter à des actes de ces deux manières: certaines d'entre elles déterminent l'agent sans que l'acte intervienne, comme le lieu ou la condition de la personne, tandis que d'autres le font par l'intermédiaire de l'acte, comme la manière d'agir.

Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, la IIae, question 7 « Les circonstances des actes humains », article 1
« Les circonstances sont-elles des accidents des actes humains ? »

ARTICLE 3 : L'énumération des circonstances faite au livre III des Ethiques¹ est-elle bonne ?

Difficultés :

[...] **3.** Les circonstances ne font pas partie de la substance d'un acte ; les causes d'un acte paraissent bien s'y rapporter ; sont donc à exclure de l'énumération des circonstances le « qui », le « pourquoi », le « au sujet de quoi », qui respectivement se réfèrent aux causes efficiente, finale et matérielle.

Solutions :

[...] **3.** Ce n'est pas la condition de la cause dont dépend la substance même de l'acte qui est circonstance, mais quelque condition surajoutée. Ainsi, en ce qui concerne l'objet, le fait qu'il s'agit d'un bien étranger n'est pas une circonstance du vol, c'est de son essence même, mais c'en est une que ce bien soit grand ou petit. Il en va pareillement des circonstances relatives aux autres causes. Ce n'est pas en effet la fin spécifiant l'acte qui est circonstance mais une fin surajoutée ; que celui par exemple qui est fort agisse fortement en raison du bien propre de la force, ce n'est pas une circonstance, mais c'en est une s'il agit fortement pour la libération de la cité ou du peuple chrétien ou pour un autre motif de ce genre. De même pour le « quoi » : qu'en versant de l'eau sur quelqu'un on le lave, ce n'est pas une circonstance de l'ablution ; mais que ce faisant, on le refroidisse ou on le réchauffe, on le guérisse ou on lui nuise, voilà des circonstances.

Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, la IIae, question 7 « Les circonstances des actes humains », article 3
« L'énumération des circonstances faite au livre III des Ethiques est-elle bonne ? »

¹ D'Aristote évidemment (cf. texte annexe).